

Les anecdotes et les bons mots courent les rues et encombrant les colonnes de la presse littéraire et de la presse agréable. Une des feuilles de cette dernière catégorie nous révèle qu'au sortir de la séance de lundi, presque immédiatement après le vote qui fut sur l'amendement de M. Berryer, M. Rouher aurait dit à M. Pinard : « C'est une question à étudier, »

Mais aujourd'hui ce n'est plus seulement la question des annonces judiciaires qui fait l'objet des études de nos hommes d'Etat, une question de beaucoup supérieure est tout à coup devenue le sujet de leurs plus vives préoccupations. La Presse, sur la foi de bruits qui circulent dans les cercles officiels, ne craint pas d'affirmer que le gouvernement étudie la question du jury spécial, composé de sept magistrats pour jurer les contraventions et délits commis par la voie de la presse et que les chefs des cours aient été consultés par le ministre de la justice, sur le vœu de l'Empereur.

Nous lisons dans l'Indépendance belge : « Il y a en ce moment un grand scandale dans un chef lieu de préfecture d'un département de l'Ouest, par suite d'une demande de mise en faillite du préfet du département, à la suite d'opérations plus ou moins commerciales auxquelles il s'était livré pour se libérer de son passif. A une soirée chez le receveur des finances, il y avait eu aux dernières nouvelles, une scène fort vive entre ce préfet et un avoué qui ne lui avait signifié pas moins de 130 protêts. Le jugement sur la demande de faillite n'est pas encore rendu. »

Le télégraphe de Berlin veut absolument que M. de Bismark soit malade, mais il ne donne aucun détail sur la nature de l'indisposition qui retient momentanément le chef du cabinet prussien loin des affaires, sans l'empêcher d'aller à la chasse. Un correspondant berlinois de l'Agence Havas a trouvé un joli mot pour caractériser l'état de santé du premier ministre de Prusse : « On est tenté de croire, dit-il, que M. le comte de Bismark est atteint d'une maladie parlementaire. »

L'Avenir National publie cette éphéméride : 18 février 1848. — On lit dans le Courrier de Lyon :

« Il paraît qu'à Lyon on se modèle sur Paris ; on approxime les forts de vivres et de projectiles ; ce sont les grandes armes de l'homme de Gand... il paraît croire que l'armée est parfaitement disposée à incendier Lyon et Paris à son bon plaisir. Quant à nous, nous croyons que l'armée y regarderait à deux fois avant d'exécuter de pareils ordres. »

Le Courrier français annonce que son rédacteur en chef, M. Vermorel, vient d'être élu à Ste-Pélagie.

Patrick Lennou, un des chefs du félinisme, qui a joué un rôle important dans l'insurrection du printemps dernier, et qui vient d'être condamné à quinze ans de travaux forcés par la cour de Dublin, a déclaré, au moment de recevoir sa sentence, que la société félinienne n'a été pour rien dans l'attentat de Clerkenwell. Le malheureux Irlandais qui a osé commettre cet attentat, dit-il, a été immédiatement expulsé de l'association.

Nous lisons dans le Courrier français : « On commence déjà au ministère des finances les préparatifs pour l'emprunt de 440 millions. Les travaux sont commencés pour disposer les bureaux et couvrir la cour en vitres. »

Les journaux enregistrent avec une sorte d'inquiétude la nouvelle, qu'un camp moitié russe et moitié prussien serait formé à Kalisz pour faire exécuter par les deux armées des manœuvres communes.

Un Français, qui habite Naples depuis vingt ans, M. Th. d'Agout, a reçu des autorités italiennes l'ordre de quitter l'Italie dans un délai de huit jours. M. d'Agout rédigeait le journal Il Mediterraneo.

Le Nain jaune publie un article de M. Ranc, ainsi intitulé : LETTRE A M. LE PRÉFET DE POLICE Au sujet de plusieurs prisonniers qu'on veut empêcher de jouer aux quilles.

Le passage suivant, que nous en extrayons, fera connaître l'objet de cette lettre :

« Imaginez-vous que, l'autre jour, on a pu remarquer à Sainte-Pélagie une agitation inaccoutumée. Les guichets étaient troublés, le greffe agité, le cabinet du directeur perturbé. Il se passait évidemment quelque chose d'énorme. Allait-on faire encore une perquisition ? Un prisonnier s'est-il évadé ? Non ; la chose était bien plus sérieuse. Un bienfaiteur de l'humanité, un citoyen généreux venait de faire hommage au détenu politique d'un jeu de quilles tout neuf, et les autorités de Sainte-Pélagie délibéraient. Pouvaient-elles laisser entrer ce jeu de quilles ? Est-ce conforme aux règlements et aux saines traditions administratives ? Un jeu de quilles, à Sainte-Pélagie ! Grave sujet de méditation ! Le directeur hésitait, le greffier était perplexe, le brigadier hochait la tête ; le doyen des

reviennent enfin les courages et les ambitions.

La maison curiale, où se tiennent ces assemblées de famille, vient d'être construite à nouveau. Elle en avait besoin, comme un grand nombre de presbytères campagnards, ouverts à tous les vents ainsi qu'à tous les pauvres. On s'est cédé dans la paroisse, le conseil municipal aidant. La plus grosse somme a été faite par le curé lui-même, l'abbé Rigaud. Il thésaurisait donc ? Mon Dieu ! oui. Voilà une dizaine d'années, lorsque s'abattit sur le pays magnanier le choléra des vers à soie, le laborieux pasteur se mit à planter des amandiers dans son jardin, dans sa vigne, puis dans un défriché qu'il afferma, contre son argent, à la commune. Les langues jasaient sur cette pépinière problématique. « — Passe encore de bâtir, disait-on, en souvenir du fabuliste. — Nous bâtirons plus tard, répondait le curé. »

C'est fait quant au presbytère, en attendant la tour de l'église, qui viendra. Les amandiers ont réussi à souhai, malgré la raillerie des incrédules et le grappillage des écoliers. Ils rapportent, bon au mal, un, deux cents pistoles. En y ajoutant les économies sur son traitement, sur le casuel, sur les redevances, l'abbé Rigaud arrive à deux mille francs — encore pas toujours. Cette année, par exemple, les pauvres, non contents de prélever leur dîme accoutumée sur le revenu pastoral, ont écorné le produit de la pépinière. Ce n'est pas pour rien que la paroisse s'appelle Notre-Dame des Amandiers.

Tout cela n'a pas empêché la bâtisse presbytériale de se terminer aux environs de Noël. Après le bouquet garni de rubans sur la fente de la cheminée, après la pose de la crémaillère en famille municipale, est venue l'inauguration du « cercle rural » auquel pensait surtout le curé en plantant le verger, en dressant les moëllons, en aménageant la grande salle et la vaste tonnelle. C'était le soir de la chandeleur. L'assistance était réunie dans cette salle bien chauffée et bien éclairée, qui ne fera point concurrence à l'école du bourg, mais qui en sera le complément et l'auxiliaire. L'abbé Rigaud n'a pas manqué, vous le pensez bien, une si belle occasion de sermonner ses ouailles. Il leur a parlé de leurs intérêts, ce qui est toujours et partout un moyen de tenir les gens en éveil : « Mes amis, a-t-il dit, faites bien attention que l'agriculture n'est plus ce qu'elle était autrefois. Ils sont loin de nous, ces temps où les produits de chaque territoire suffisaient aux besoins de ses habitants. Aujourd'hui, la rapidité des déplacements, la facilité des échanges tendent à faire de la France un vaste atelier de production dont les débouchés iront se multipliant sans cesse. »

La concurrence étant l'aiguillon du commerce, le cultivateur, le propriétaire rural, le vigneron, l'herbager, a besoin d'être au courant de ce qui se passe, d'abord dans la contrée, puis dans le pays tout entier, enfin à l'étranger, tout aussi bien que l'usinier, le marchand, le capitaliste. Il nous faut au village un centre de réunion, une espèce d'observatoire d'où l'on recouvre au loin le mouvement des affaires, recevant les signaux et avis inconnus le plus souvent au fermier isolé. Il nous faut des livres qui enseignent les bonnes méthodes, et des journaux qui en provoquent l'expérimentation. Il nous faut surtout un enseignement familier de la vie rurale. Par ce concours d'efforts, qui n'exclut d'ailleurs point de sacrifices, l'agriculture deviendra un véritable flou californien. L'argent affluera au village, et l'aïeule, soutenue par une moralité de bon aloi, entretiendra l'urbanité, la gaieté, la santé et la paix entre citoyens. »

Ainsi parlait M. le curé de Notre-Dame des Amandiers. Ce sont là, diront les humoristes, des sentiments, des préoccupations qui s'éloignent de la mission pastorale. Nous sommes d'un avis tout opposé. Le prêtre campagnard est parfaitement à sa place et dans son œuvre lorsqu'il cherche à développer l'aisance en même temps que la moralité parmi les familles dont la garde lui est confiée. Tout ostracisme est anachronisme. Qui fait le bien en a le droit. Il faut regarder non l'habit qu'on porte, mais le cœur qu'on a. L'abbé Rigaud, qui n'a reçu pour cela nulle somme de l'évêché, a fait sculpter au dessus de la porte du nouveau presbytère, une croix plantée sur une charrette, avec cette devise : *Cruce et Aratro*. Nous préférons ce symbole à celui du maréchal Bugeaud. La croix vaut mieux que l'épée.

EDMOND DUVAL.

« S. M. aurait pris cette décision, non pour se reposer de ses fatigues, mais pour voir Napoléon IV sur le trône, suivre ses premiers pas, l'initier aux affaires et l'habituer aux principes traditionnels de la dynastie. »

Je vous ai cité ces lignes parce que l'International, comme tous les journaux étrangers, est soumis à la censure avant d'être distribué. Nous devons donc tout au moins croire que cette information a été jugée non dangereuse ; mais nous croyons avoir aussi le droit de la trouver absurde, outre qu'elle n'a pas même le mérite de la nouveauté. D'abord, il est tant soit peu ridicule de prêter au chef d'Etat des projets à si longue échéance ; qui sait quels événements peuvent se produire d'ici à trois ans, car le Prince n'atteindra sa quinzième année que le 16 mars 1871. Ensuite, il nous semble impossible que l'Empereur songe à confier les destinées d'un pays comme la France à un enfant de 15 ans, doué, je le veux bien, de facultés aimables, mais ignorant des hommes et des choses ; qu'il pense à assumer sur cette jeune tête la responsabilité de tous les actes du gouvernement, qui, en vertu de la Constitution actuelle, revient au Souverain seul.

Nous sommes par conséquent d'avis que cette pensée, en admettant qu'elle ait pu exister, a été repoussée bien loin dans les perspectives ultérieures et qu'il n'est pas nécessaire de nous y arrêter davantage.

Quant aux réformes constitutionnelles dont il a été parlé dans ces derniers jours, il est avéré qu'elles sont à l'étude, et c'est déjà quelque chose, mais c'est tout ce que nous pouvons en dire ; nous pouvons seulement spécifier qu'il ne s'agit pas de rétablir la responsabilité collective des ministres, comme autrefois, mais seulement la responsabilité individuelle. On trouverait dans cette combinaison l'avantage de ne pas faire dépendre d'un seul acte l'existence du cabinet tout entier.

On paraît attacher de l'importance aux visites répétées que M. de Metternich a faites récemment aux Tuileries ; et l'on se demande si l'entente de la France et de l'Autriche peut se rapporter exclusivement aux affaires d'Orient. Il est certain que des négociations secrètes se poursuivent entre divers cabinets ; on parle d'un voyage mystérieux de M. de Bismark. Dans certaines réunions politiques, on cause d'événements graves et prochains qui se produiraient du côté de notre frontière du Nord, on remarque les insinuations du Pays auquel on attribue le rôle d'agent provocateur à l'égard de la Belgique ; je ne vois pas d'inconvénient à répéter ce que tout le monde dit ici. Bref, les idées de guerre semblent reprendre quelque crédit depuis plusieurs jours.

Langiewiez, l'ex-dictateur, vient de quitter Paris pour se rendre à Constantinople, où il se proposerait d'organiser une légion polonaise.

Le Corps législatif a dû s'occuper aujourd'hui de la question des comptes-rendus des Chambres. M. Schneider indisposé a dû céder son fauteuil à M. Jérôme David.

Hier, à la réception de M. Baroche, il s'est rencontré un grand nombre de magistrats. La conversation portait naturellement sur les attaques dirigées contre la magistrature dans les dernières séances du Corps législatif, et la France dit ce soir que les anciens présidents de la sixième chambre promus conseillers, au bout d'un an d'exercice, étaient particulièrement encouragés.

Il est question de nombreuses nominations et promotions dans la Légion d'Honneur à l'occasion du 16 mars. On a pu remarquer que, au 1er janvier, en dehors de l'armée, il n'y avait jamais eu si peu de croix accordées pour mérite civil, littéraire ou artistique.

Ce soir a lieu aux Tuileries le quatrième et dernier grand bal de la saison.

Ce soir aussi a lieu l'inauguration des conférences du boulevard des Capucines ; c'est M. Deschanel, ce maître de la causerie littéraire, qui fera le discours d'ouverture. Je vous en parlerai.

Le Figaro a parlé du mariage inattendu d'un sénateur très-connu ; il ne peut être question, si je ne me trompe, que de M. Mérimée ou de M. Sainte-Beuve.

La première représentation de *Kean*, à l'Odéon a amené quelque désordre. Les étudiants régnaient en maîtres dans la salle du second Théâtre Français. Ils ont beaucoup crié : *Cassagnac* ! sur l'air des lampions ; puis *Ruy Blas* ! sur le même air. Un corps d'environ 500 étudiants est descendu de l'Odéon jusqu'au bord de l'eau. Il y a eu des rixes avec les sergents de ville et une vingtaine d'arrestations.

CH. CAHOT.

NOTRE-DAME DES AMANDIERS.

Cruce et Aratro
C'est le nom d'un modeste village de Vaucluse, où le curé a eu l'idée de fonder un cercle rustique. En hiver, veillées dans la grande salle du presbytère. En été, réunions à l'ombre des pampres et des mûriers. Point de pédagogie, ni surtout de politique. On devise sur les travaux et les intérêts agricoles, sur les devoirs et les profits de la vie rurale, si imprudemment désapprisée et à laquelle

ces débats et de certaines violences de langage : ils espèrent que ce sera un avertissement au pouvoir et que le chef de l'Etat sera naturellement amené à retarder l'extension des libertés publiques. Nous ne le croyons pas, et nous ne voyons rien d'effrayant dans l'ardeur des luttes oratoires : les uns veulent y voir un réveil de la vie parlementaire et s'en épouvanter ; les autres se réjouissent comme si une ère nouvelle allait s'ouvrir. N'y a-t-il pas exagération des deux côtés ?

Il est probable que la loi sur la presse ne sera pas promulguée avant le 15 mars. Aussitôt qu'elle aura été votée, la Chambre sera saisie du projet d'emprunt de 440 millions. On dit en effet que ce sera le chiffre définitif. Il nous semble qu'il sera insuffisant, et que mieux vaudrait tout de suite combler entièrement le déficit et pourvoir aux besoins urgents. C'est dans cette pensée que beaucoup avaient parlé du chiffre de 700 millions.

Les nouvelles politiques de l'étranger ne sont pas bien graves : on annonce d'abord que M. de Bismark n'a pas quitté Berlin, qu'il est mieux que jamais dans les bonnes grâces du roi, ce qui ne nous surprend guère ; puis on signale une grande victoire que le roi Théodoros vient de remporter sur ses sujets révoltés, ce qui n'avancera pas les affaires de l'expédition anglaise ; enfin, on assure qu'une révolution a éclaté au Japon. Le Taicoun et le Mikado, c'est à dire le souverain temporel et le souverain spirituel, auraient été tous deux renversés par la féodalité. D'après une autre version parvenue ici au frère du Taicoun, il ne s'agirait que d'une tentative d'insurrection.

Il paraît qu'on se préoccupe beaucoup des promenades dans les mers européennes de la flotte américaine. C'est surtout en Angleterre qu'on s'en montre inquiet. L'amiral Ferragut doit se rendre prochainement dans la Baltique : ne serait-ce pas pour se rapprocher des côtes d'Angleterre ?

D'après quelques journaux, le prince Napoléon prendrait une part active à la discussion de la loi sur la presse au sénat. Je crois savoir que cette nouvelle est inexacte et que le prince sera au moment de la discussion parti pour l'Italie afin d'assister au mariage du prince Humbert.

Le général Fleury représentera l'Empereur aux cérémonies et fêtes qui auront lieu à Turin.

Le journal *Le Globe* qui n'a qu'un mois d'existence est déjà assigné pour répondre d'un délit. Il doit du reste fusionner avec *l'Intérêt public*. Il faut bien s'attendre à ce que le mois d'avril voie une nombreuse éclosion de canards de toutes couleurs : il y a déjà une abondante couvée.

On c'est préoccupé aujourd'hui à notre Bourse de la baisse des consolidés anglais coïncidant avec une hausse considérable sur les cotons bruts. Il est question d'une nouvelle émission de bons lombards, puis d'un nouvel emprunt égyptien et de bien d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer.

Sous prétexte que les municipaux n'ont plus le droit d'étrangler les spectateurs et d'intervenir sans la réquisition de l'officier de paix, il arrive que dans certains théâtres secondaires, les hôtes du paradis tyrannissent les autres spectateurs en les prenant pour cibles et s'amusent à lancer des projectiles qui ne sont pas toujours inoffensifs. C'est ce qu'ils appellent la liberté des théâtres.

CH. CAHOT.

Paris, 19 février.

Voici ce que publie l'International sous la rubrique : « Informations » : « On prête à l'Empereur Napoléon la pensée d'une abdication en faveur de son fils, aussitôt que le Prince Impérial aura atteint sa quinzième année. »

nées par l'Alabama. Le congrès américain manifeste des sympathies pour les féliniens. Que fera l'Angleterre ? Doit-elle se courber devant la menace ? Assurément non. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que les hommes modérés de tous les partis, en Amérique, semblent considérer une guerre avec l'étranger comme une très utile diversion aux embarras intérieurs. Il est certain que l'horizon est très sombre. L'Angleterre fera tout au monde pour éviter et écarter tout sujet de querelle et de contestation, mais le gouvernement anglais ne peut pas acquiescer au mode d'arbitrage proposé par le gouvernement américain, seulement il est disposé à admettre toutes réclamations légales et fondées et il compte, dans ce cas, sur le double appui du parlement et du peuple. »

On lit dans le Messager de Paris : « Une hausse presque insensée vient de se produire à Liverpool sur les cotons. Est-elle le résultat d'un trop faible approvisionnement, ou se rattacherait-elle aux appréhensions politiques ? Nous ne saurions le dire. »

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

A propos de l'amendement : « allégations malveillantes », la France demande qu'on la ramène au siècle de Louis XIV. La France n'est pas dégoûtée. Elle vit dans le siècle ou M. de Guillaumont rédige des amendements et M. Duruy des circulaires, et il ne lui faut pas moins que le siècle de Louis XIV ! Elle se remet en mémoire ce gouvernement despotique, mais éclairé, mais conséquent à lui-même, mais dédaigneux, à sa belle époque, de toute petitesse, où Boileau pouvait publier sans crainte, sous le nom d'épîtres et satires, cet immortel journal en vers qui ne se pique d'éviter l'allégation malveillante, ni à l'égard du spéculateur Rollet, ni à l'égard de l'orateur Cassagne ; elle en rapproche les inventions à la mode, et elle s'écrie : comme si elle croyait faire aux plus cruels amendements la plus cruelle injure : « Nous aimons encore mieux le gouvernement de Louis XIV ! Encore mieux ! Dites, ô France, tout à fait mieux, et ne faites plus de ces comparaisons surprenantes entre les temps ingénieux où fleurit le délit « allégation malveillante » et les époques simples et saines qui ont donné à la France Boileau, La Bruyère, Molière, Saint-Simon, Retz, Beaumarchais, Bourdaloue, malfaiseurs glorieux dont chaque sermon, chaque comédie, chaque portrait, chaque poème était une allégation indéfectible contre un important, débarqué la veille, de sa Gascogne, contre un vicieux tout puissant, contre un prêtre indigne, contre une femme scandaleuse, contre un juge avili, contre un cuistre épanoui dans son triomphe inattendu, que chéris, dans Paris, nommait le lendemain du jour où ils l'avaient marqué au front ! — J.-J. Weiss. (Journal de Paris) »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix
Paris, 18 février.
Je me garderai bien de vous analyser la séance pragenne d'hier au Corps législatif, séance dont un député a dit : c'est la Convention ! il semble en effet que les esprits se passionnent de plus en plus et le lecteur ne peut s'en faire une idée exacte que d'après le compte rendu sténographié du *Moniteur*. Vous pouvez voir que l'amendement de M. Berryer relatif aux annonces judiciaires a réuni 401 voix, mais il a été repoussé par 425, et pour former cette majorité, il a fallu tout le talent et toute l'autorité de M. Rouher.

Je dois vous dire que les ennemis de la liberté de la presse et du droit de réunion se réjouissent fort de la vivacité de

et prier pour le chevalier ; elle rendit grâce à Dieu de ce qu'elle avait pu savoir d'avance ce que l'on méditait contre ce chevalier, et elle fit vœu à la Vierge de deux flambeaux d'argent qu'elle promit de donner à l'église Sainte-Croix, si le chevalier Raoul échappait à ses ennemis. Si dame Hermance n'eût pas connu le secret de l'écriture de Perrin Macé, le chevalier était indubitablement perdu ; la jeune femme, qui épiait avec soin, depuis plus de six mois, les démarches de son mari, était parvenue à trouver la clé de cette écriture mystérieuse, que messire Jacques avait un jour laissée dehors. Dame Hermance la copia, et se garda bien de l'enlever, en sorte que Messire Jacques n'eût aucun soupçon. Une heure après la scène que nous venons de rapporter, et alors que la nuit était profondément close, Odette, qui n'avait pas quitté l'encoignure de la rue Saint-Paul, vit un homme s'avancer. C'était bien Raoul. — Messire... dit la jeune fille en l'abordant. — C'est vous, Odette ? demanda le chevalier surpris. — Moi-même... un mot de notre dame ; lisez. — Mais vous voyez bien, belle enfant, qu'il fait noir comme dans un four... — Oh ! pas encore... tenez, Messire, approchez de cette fenêtre ; il y a une lumière à l'intérieur. Cela vous aidera. — Raoul, sans comprendre, ouvrit le parchemin et lut ce qui suit, non sans quelque difficulté : — Chevalier, « On en veut à votre vie. Fuyez, cachez-vous pendant quelque temps ; allez chez

une pauvre femme dont je vais vous donner la demeure ; vous me nommerez et vous serez bien reçu. C'est chez Geneviève-la-Folle, rue Saint-Christophe, maison du *Cerf-aux-abois* ; vous serez là à l'abri de toutes les poursuites. Restez-y jusqu'à nouvel avis. Odette ira vous voir souvent et vous portera les nouvelles. Pour aujourd'hui, je ne puis rien vous dire de plus. Que Dieu vous garde, chevalier. Remerciez-le ce soir ; il lui a plu de vous sauver d'un grand danger. — HERMANCE. — Qu'est ce que cela veut dire, Odette ? demanda Raoul qui était devenu pâle. — Je ne sais point lire, et j'ignore ce que contient cet écrit, répondit Odette ; mais ce que je sais, c'est que maître Perrin Macé... La jeune fille s'interrompt subitement. — Eh bien ! demanda d'Herbignières. — Chut !... Messire Jacques... Raoul se retourna et aperçut une ombre à vingt pas de lui ; il fallait les yeux d'Odette pour savoir qui ce pouvait bien être. — Qu'importe ! dit le chevalier, parle, taissez-vous !... taissez-vous !... dit Odette effrayée, et partez... notre dame le vent, partez ! Et, légère comme une biche, elle s'enfuit et disparut en tournant la rue Saint-Paul. Quant au chevalier, il resta là un moment, immobile et comme hébété ; messire Jacques passa à une toise de lui sans le reconnaître. — Allons, se dit Raoul, il faut aller chez Geneviève-la-Folle. La (suite du prochain n.°.)